

COMMUNE DE VACHERESSE
74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2024_011

~~~~~

**SEANCE DU 20 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Ange MEDORI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Nombre de votants : 12

Date de convocation du conseil municipal : 14 mars 2024

**PRESENTS :** *MEDORI Ange, TUPIN-BRON Jean, DURIN Frédéric, PETIT-JEAN Aurélien, TAGAND François, MOTTIEZ Adrien, CHAPERON Virginie, DORIGO Rebecca, TUPIN Patrick, QUESTROY Claudine, MARTIN Françoise*

**ABSENTE EXCUSEE :** *RATEL Aurélie (pouvoir à MARTIN Françoise)*

Monsieur MOTTIEZ Adrien a été élu secrétaire.

|                                                                                                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>OBJET : VENTE DE LA PROPRIETE BÂTIE, SECTION A – N° 637-638, LIEU-DIT « CHEF-LIEU »</b></p> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de vendre la propriété bâtie cadastrée section A – n° 637 et 638, lieu-dit « Chef-lieu » ainsi qu'une partie de la parcelle n° 3078 sise en-dessous de la maison. En effet, cette maison devait être démolie mais elle ne le sera finalement pas et la commune n'a pas de projet particulier de réhabilitation de cette maison. D'ailleurs le coût des travaux de réhabilitation serait assez élevé.

Des potentiels acquéreurs, M. DE PIERE Arnaud et Mme DEBRUYNE Lauraine ont fait une offre d'achat au prix de 200 000 €.

Monsieur le Maire précise qu'il conviendrait également d'établir une servitude de passage en partie Est de la parcelle n° 3078. Concernant la partie à détacher de la parcelle n° 3078 et la servitude de passage à constituer sur cette même parcelle, un plan de division sera établi par un géomètre-expert.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (pour - 11, contre - 1) :

- **DECIDE** de vendre à M. DE PIERE Arnaud et Mme DEBRUYNE Lauraine la propriété bâtie cadastrée section A - n° 637 et 638, lieu-dit « Chef-lieu » ainsi qu'une partie de la parcelle A - n° 3078 pour une superficie d'environ 44 m<sup>2</sup>
- **FIXE** le prix de vente à 200 000 € (deux cent mille euros)
- **DIT** qu'une servitude de passage sera créée en partie Est de la parcelle A - n° 3078 :
  - ☞ Fonds dominant : parcelles A – n° 637, 638 et 3078 partie
  - ☞ Fonds servant : parcelle A – n° 3078 partie

- **DIT** que les frais de géomètre seront à la charge de la commune et les frais de notaire à la charge des acquéreurs.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Ange MEDORI



Le secrétaire de séance,  
Adrien MOTTIEZ

*Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture le  
et publication du*